

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 1

Artikel: Patentes cantonales vaudoises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-732809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il de nouveaux cinémas?

Sans hésitation, nous répondrons: NON ! Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'exploitation cinématographique dans son ensemble pour se rendre compte que toute nouvelle salle n'est qu'un anneau de plus à la lourde chaîne des charges de toutes sortes que chaque exploitant traîne après lui.

Comme toutes les branches du commerce et de l'industrie, comme tous les rouages de l'économie publique, l'exploitation cinématographique est aux prises avec des difficultés de jour en jour plus grandes. Les déceptions qui se sont jetées sur elle, depuis l'introduction du cinéma « sonore » et la transformation de presque toutes les anciennes salles muettes, n'ont fait qu'augmenter.

Il y a quelque trois ans, lorsque Zurich, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, possédèrent les premières installations sonores, ce fut un véritable engouement, comme en produisant toutes les inventions sensationnelles, engouement qui, malheureusement, ne devait connaître que des lendemains sans éclat.

La production muette, diminuant rapidement, céda peu à peu tout le terrain, ou presque, au film sonore. Les salles de moyenne importance, puis les petits cinémas, se virent obligés de se plier aux exigences de la technique moderne et de laisser envahir leur cabine par l'irrésistible destructeur des anciennes traditions: le lecteur de sons. Et ce furent de grosses dépenses, se chiffant par 60, 50, 40 et 30.000 fr. pour les appareils et les installations électriques, alors que les toutes premières installations des grands établissements avaient coûté jusqu'à 130.000 fr. Dans de nombreux cas, l'amélioration de l'acoustique grossit encore de quelques beaux fafiots le montant des dépenses, sans compter le service de contrôle et d'entretien des appareils et installations, grevant les budgets de quelque 5 à 8.000 fr. par an, selon l'importance des cinémas.

Il est vrai qu'on pouvait supprimer les orchestres ou les pianistes, mais ceci compenserait-il cela ?

A cette formidable augmentation de charges vint s'ajouter, dans un autre ordre d'idée, un autre gros souci: la pénurie de films sonores et surtout de bons films. Au début, ce fut une chasse incroyable pour accrocher, en première semaine, les rares « gros morceaux » de la production. Combien de billets de 1000 fr. n'ont-ils pas été vilipendés — le mot ne nous paraît pas trop fort — pour s'assurer tel ou tel film avant son concurrent ! De telles choses ne s'étaient pas vues, du moins pas dans de telles proportions, du

temps du film muet, dont le choix était beaucoup plus grand. En effet, le film muet pouvait être présenté indifféremment dans tous les pays du monde; il suffisait de changer les sous-titres, et le tour était joué ! Avec le sonore, ce ne fut plus la même chose. Un film enregistré en français ne peut passer que dans des pays de langue française, et ainsi de suite. Il est vrai que de nombreux essais de « doublage » ont été faits, mais sans brillants résultats, jusqu'à présent. Au contraire, beaucoup de salles se sont vues délaissées par un certain nombre de leurs habitués ne pouvant encaisser ce bafouillage ajoutant souvent quelque chose de fort grotesque aux personnages du film... qui se trouvent avoir la bouche ouverte, alors qu'ils veulent dire « maman », ou qui l'ont fermée quand ils devraient dire « papa » !

Ne pouvant être présentés que dans des territoires beaucoup plus petits et devant être amortis beaucoup plus rapidement que leurs prédécesseurs « muets », les films « sonores » reviennent forcément beaucoup plus cher. Outre cela, les producteurs doivent faire eux-mêmes d'énormes dépenses pour l'acquisition de nouveaux appareils enregistreurs de sons et pour la transformation de leurs studios. Enfin, les vedettes des films sonores, estimant que leur voix vaut autant, sinon plus, que leur physique et leurs talents de comédien, firent payer largement... et combien ? cet appoint à leur rôle.

Et c'est ainsi que le prix de revient d'un film sonore se trouve quatre ou cinq fois plus élevé que celui d'un film muet. L'exploitant fut évidemment la première victime de cet état de chose, et vit le prix de location des films sonores augmenter de 100 à 150 %, comparativement à ce qu'il payait la location des films muets. Cela aurait pu, éventuellement, être une charge secondaire si la qualité artistique des films sonores avait toujours répondu à l'augmentation de leurs prix de revient. Mais, hélas ! les directeurs de cinéma... et le public, donc !... savent trop bien tout ce qu'il faut regretter à ce sujet, pour ne pas nous y attarder plus longtemps aujourd'hui.

En présence de toutes ces charges et de tous ces inconvénients que nous venons de rappeler, qu'ont-ils fait les exploitants ? Rien, pas même augmenter le prix des places ! Au contraire, la crise économique est venue ajouter au désarroi général dans lequel se débat actuellement l'exploitation cinématographique.

Et, malgré cela, il se trouve encore toujours des imprudents qui cherchent à investir des capitaux dans de nouvelles salles, soit par la construction de nouveaux immeubles, soit par la transformation d'anciennes bâtisses. Mais bien rarement

ces projets émanent de personnes connaissant la branche cinématographique et tous ses avatars. Et la crise, qui va de jour en jour en s'accroissant, semble laisser ces capitalistes... surtout quand ce n'est pas avec leurs propres capitaux qu'ils spéculent, indifférents au fait pourtant évident qu'en augmentant le nombre des places... alors que celui des spectateurs diminue, ils ne font qu'aggraver considérablement la situation. On oublie trop facilement, dans les milieux profanes, que la création d'une nouvelle salle de 1000 places, par exemple, ne crée pas 1000, ou disons même seulement 400 ou 500 nouveaux spectateurs par jour ! Tout au plus accapare-t-elle un certain nombre de spectateurs des autres salles, au détriment de celles-ci... et c'est tout ! Et lorsque, au bout d'un certain temps, on s'aperçoit que le rendement de cette nouvelle entreprise ne répond pas du tout à ce que l'on avait espéré, on s'en étonne, on ouvre les yeux, et c'est déjà trop tard pour revenir en arrière et le regretter ! Enfin, à la dispersion plus grande des recettes... sans que cela diminue les frais généraux qui restent les mêmes, que les salles soient remplies ou vides, il faut encore ajouter la difficulté toujours plus grande qu'il y aura à se procurer de bons films, puisque le marché, déjà si pauvre, devra ravitailler un nouveau débouché.

Se rendra-t-on compte, une fois pour toutes, qu'il y a assez de cinémas et qu'il n'en faut plus ? C'est infiniment regrettable que la motion Zimmerli, déposée il y a quelques années sur le bureau du Conseil national et tendant à limiter le nombre des salles de cinéma, n'ait pas trouvé l'appui nécessaire de la part des milieux intéressés. Ils se lamentaient sans doute beaucoup moins, aujourd'hui, sur les charges si lourdes que le film sonore a mis sur leurs épaules, et sur les difficultés énormes qu'ils ont à les amortir.

Peut-être que les nouvelles dispositions de l'article 31 de la Constitution fédérale permettront aux associations cinématographiques de combler cette faute dans une certaine mesure et d'intervenir auprès des autorités compétentes pour que l'octroi de nouvelles patentes ne se fasse plus sans leur préavis.

Bref ! nous sommes certain — si ces lignes leur tombent sous les yeux — que tous les intéressés seront d'accord de s'associer à nous pour crier « casse-cou » à tout nouveau projet de cinéma.

Directeurs de cinémas — Loueurs de films

LE SCHWEIZER-FILM SUISSE

Terraux 27, LAUSANNE

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Envoyez-nous vos textes sans retard. Merci !

Patentes cantonales vaudoises

Lorsque, en 1931, le Grand Conseil vaudois, à l'occasion de la discussion du budget, vota à une très faible majorité de doubler purement et simplement le rendement des patentes des cinémas vaudois, il ne pensait pas qu'il trouverait devant lui un groupement d'exploitants bien homogène, prêt à faire front contre ce vote anticonstitutionnel. En effet, lorsque les bordereaux de patentes de 1932 parvinrent aux directeurs de cinéma, bordereaux accusant une augmentation des anciennes taxes allant jusqu'à 300 et 350 %, le Groupement des cinémas vaudois, sous l'égide de l'Association cinématographique Suisse romande, se regimba. Mais le Conseil d'Etat refusa sa requête. Les exploitants vaudois en appelèrent alors au Tribunal fédéral, qui leur donna raison. Les patentes de 1932 et 1931 furent donc ramenées à l'ancien taux.

En 1933, le Conseil d'Etat augmenta de nouveaux les patentes, mais dans une proportion un peu moins forte que la première fois. Cependant, pas plus en 1933 qu'en 1932, le Groupement vaudois l'entendit de cette oreille. Il pria d'office le Conseil d'Etat de revenir sur sa tentative d'augmentation des taxes. L'autorité exécutive vint de lui faire savoir qu'elle maintient sa façon d'agir. Comme celle-ci n'est pas plus fondée cette fois-ci que la première fois et ne repose sur aucun argument nouveau et plausible, les cinémas vaudois ont décidé d'adresser un second recours au Tribunal fédéral, avec l'espoir que celui-ci maintiendra aussi son premier jugement.

Nouvelle commission de censure dans le Canton de Genève

Une nouvelle commission vient d'être constituée dans ce canton. Attendons de la voir à l'œuvre pour la juger. Tout, cependant, fait prévoir qu'elle saura apprécier à leur juste valeur les films qu'elle devra passer au crible et n'éliminer que ce qui mérite de l'être. Un film fort n'est pas nécessairement un film immoral, et le fait de présenter les laideurs de la vie dans l'idée de les corriger — quand c'est bien dans ce but qu'elles sont filmées — ne saurait être considéré comme un motif suffisant pour empêcher la projection de telle ou telle bande, contrairement à ce que prétendent certains marchands de morale, qui savent souvent mieux prêcher par la théorie que par la pratique. La nouvelle commission ne voudra certainement pas se montrer plus sévère que celle qui fonctionnait depuis tantôt deux ans dans le canton de Vaud, à la satisfaction complète des intéressés.

D.F.G.

LA PRODUCTION DE QUALITÉ

(Représentant des plus importantes maisons indépendantes de France.)

Ses succès passés !

Ses succès présents !

Ses succès futurs !

sont les meilleures références.

GENÈVE

Rue de la Confédération, 10
Téléphone 52 402

D.F.G.

René Steffen

ALBA FILMS

CORCELLES-NEUCHÂTEL

Téléphone 72.92

vous rappelle ses nouveaux

grands films français

Pour être Aimé
Fanatisme
L'Héritier du Bal Tabarin
Cette Nuit-là
Bach Millionnaire
N'épouse pas ta Fil e
et vous annonce pour 1934-1935 :
Deux grandes productions comiques
d'Alex NALPAS, Paris.

ESQUIMO

QUI TRIOMPHE A PARIS

ET

QUEEN CHRISTINA

A BUDAPEST
LE DERNIER FILM DE GARBO

sont les œuvres représentatives de la prochaine production

METRO-GOLDWYN-MAYER

ETNA-FILM Co A.G.

LUZERN

bringt die beliebtesten
Stars :

Dolly HAAS

Lucie Englisch

Olgä TSCHSCHOWA

Eiane Haid

Camille HÖRV - Hans NIESE

Anny Ondra

Grell THEIMER

Gustav Fröhlich

Heinz RUHMANN

Victor de Kowa

Matthias WIEMANN

etc., etc.

In 20 ausgewählten
Spitzenfilmen der deutschen
und internationalen
Produktion.